

# **PARTIE I**

## **GENERALITES : CREATION, ORGANES, MISSIONS DU FDE.**

**Dr. Emmanuel NANEMA**

**Directeur Technique du FDE**

# 1.1 CREATION DU FDE

- Le Fonds de Développement de l'Electrification (FDE) a été officiellement créé le 19 février 2003.

*(Décret n° 2003-89 /PRES/PM/MCE du 19 février 2003)*

- Il est rattaché au Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie (MCE). Il est doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion. C'est l'organe facilitateur et de financement de la politique d'électrification rurale au Burkina.

## 1.2 ORGANES DU FDE

- L'Assemblée générale annuelle des parties prenantes (AGAPP) comprenant les structures de l'État, les municipalités, l'UNACOOPEL, les bailleurs de fonds, les sociétés qui travaillent dans le secteur.
- Le Conseil d'Administration (CA) dont les membres sont : l'État, les Associations des Coopels, les sociétés travaillant dans le secteur, les banques et établissements financiers, les partenaires au développement
- La Direction Générale du Fonds (DG) qui comprend : l'Agence Comptable, la Direction Administrative et Financière, la Direction Technique à laquelle sont rattachés 4 services.

# 1.3 MISSIONS DU FDE

Le FDE a entre autres trois (3) missions essentielles que sont :

**1- Appuyer la mise en œuvre de projets pilotes d'électrification rurale**

**2 - Faciliter l'accès des populations rurales à l'électricité en servant de fonds de garantie et en intervenant sous forme de subventions dans les investissements ou sous forme d'appui aux études.**

**3 - Assurer la préparation technico-économique et la promotion des projets d'électrification rurale.**

# **PARTIE II**

## **MODE D'INTERVENTION DU FDE & RESSOURCES**

## 2.1 MODE D'INTERVENTION

Le FDE intervient suivant :

- Une approche participative
- Critères d'intervention:

CRITÈRES DE FAISABILITÉ TECHNIQUE,  
ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET  
D'ANCRAGE ORGANISATIONNEL LOCAL

# L'approche ERD consiste à :

Inciter les regroupements coopératifs sous forme de Coopératives d'électricité (Coopel) et à les appuyer à monter et réaliser des projets d'électrification de leur localité.

Les Coopels s'organisent par la suite pour gérer les équipements soit eux-mêmes, soit par affermage.

**Au Burkina Faso, l'ERD est guidée par l'esprit du moindre coût, d'où l'utilisation de la technologie la mieux adaptée pour l'électrification : solaire photovoltaïque, groupe électrogène, connexion au réseau existant.**

# Conditions / Critères d'intervention du FDE

- Les projets à financer doivent avoir été évalués positivement par les structures techniques du FDE. Autrement dit, ils devront remplir les critères de faisabilité technique, économique, financière et d'ancrage organisationnel local.
- Les projets doivent avoir été initiés, soit comme priorité nationale (*dans le cadre de la planification de l'électrification*), soit comme initiative d'une collectivité locale, ou soit par des opérateurs privés.



## 2.2 RESSOURCES DU FDE

Les ressources du FDE proviennent entre autres :

- Du Budget de l'Etat
- Des contributions des partenaires au développement
- Des dons et legs de toutes natures
- Du remboursement des préfinancements octroyés pour des projets antérieurs.

# PARTIE III

ACQUIS DE L'ELECTRIFICATION  
RURALE AU BURKINA FASO

&

PERSPECTIVES

# 3.1 LOCALITES ELECTRIFIEES

- ★ BAMA
- ★ SEBBA
- ★ GAYERI
- ★ SEYTENGA
- ★ TANGHIN DASSOURI
- ★ BEGUEDO
- ★ NIAOGHO
- ★ SOLENZO
- ★ BAGASSI
- ★ BATIE
- ★ SAPOUY
- ★ BISSIGA

## 3.2 LOCALITES EN COURS D'ELECTRIFICATION

- ☆ Sabou,
- ☆ Ouargaye,
- ☆ Zabre,
- ☆ Boussé,
- ☆ Titao,
- ☆ Sindou,
- ☆ Douna
- ☆ Saponé
- ☆ Piéla
- ☆ Kantchari
- ☆ Tansarga

Perspectives 2008-2012

Electrification de 147 localités  
dans le cadre du PASE Banque  
Mondiale